



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : securite sociale

Question écrite n° 3722

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande a M le ministre des departements et territoires d'outre-mer s'il est en mesure de lui communiquer le calendrier d'application de l'egalite sociale a la Reunion et dans les autres departements d'outre-mer. En effet, plus de quarante ans apres la departementalisation, des disparites persistantes demeurent entre la legislation sociale appliquee dans les departements d'outre-mer, et celle de la France metropolitaine. Aussi, conformement aux engagements pris par le President de la Republique, et en raison de l'aspiration profonde des populations de la Reunion et des DOM a l'egalite sociale, il souhaiterait savoir quelles dispositions il entend mettre en oeuvre afin de parvenir a un veritable rattrapage social dans les meilleurs delais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement tient a reaffirmer son engagement de realiser l'egalite sociale entre les departements d'outre-mer et la metropole, engagement qu'il prend en parfaite conformite avec les orientations tracees par le President de la Republique dans sa Lettre aux Francais. Le cheminement vers l'egalite sociale ne peut etre que progressif et doit se faire dans la perspective du developpement economique des departements d'outre-mer. Dans cette perspective, le RMI sera applique aux departements d'outre-mer sans autre delai, par rapport a la metropole, que celui qui est necessaire a la consultation des conseils generaux des departements d'outre-mer sur les modalites d'adaptation necessaires pour tenir compte de leurs situations economique et sociale particulieres, dans le respect des principes mis en oeuvre en metropole. La reflexion qui a ete menee sur le RMI a fait apparaitre la necessite d'une mise a plat de l'ensemble des questions touchant au developpement economique et a l'egalite sociale, si l'on ne veut pas que ces deux objectifs deviennent contradictoires. Le Gouvernement entend par consequent saisir les elus politiques et les responsables socio-professionnels de ces questions dans les prochaines semaines, pour engager avec eux cette reflexion essentielle dans la perspective du grand marche de 1992. Il instituera une « commission des sages » qui procedera a de larges consultations.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3722

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2779